

REPORTING MENSUEL

LABELLISATION



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne FCPR Natixis Solidaire. www.finansol.org

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être souscrit par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) « Solidaires » gérés par Natixis Asset Management et commercialisés par Natixis Interépargne. Les FCPE solidaires sont obligatoirement proposés aux salariés dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou leur Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO).

PRINCIPE D'INVESTISSEMENT

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être investi pour au moins 35% de son actif en titres émis par des entités agréées par l'autorité administrative, en tant qu'entreprises solidaires. La performance du Fonds intègre principalement une dimension « sociale » en complément de la performance financière obtenue par les investissements réalisés par les FCPE solidaires.

CARACTÉRISTIQUES

Société de Gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

GÉRANT PRINCIPAL

EMMANUEL GAUTIER

FRAIS

Droits d'entrée (max.) % : 10,0
Droits de sortie (max.) % : 2,0
Frais de gestion (max.) % : 0,5

ACTIF NET ET VALORISATION

Actif net(Euro) : 56 264 391,5
Nombre de parts : 516 010,0
Valeur liquidative(EUR) : 109,0

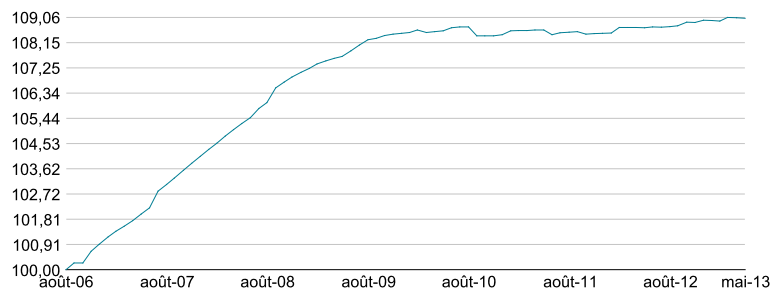
EMETTEURS SOLIDAIRES EN % DE L'ACTIF NET

Emetteurs	Poids
ACTED	3,4
ADIE	3,3
ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	2,0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE S.A.	0,7
BRETAGNE ATELIER	0,1
CAISSE SOLIDAIRE	0,2
EHD	6,0
EMETT DIVERS POUR BILLETS A ORD	2,5
EQUISOL	0,5
EUROFIDEM	5,4
FCPR SENS	0,8
FEDERATION HABITAT ET HUMANISME	2,2
FEMU QUI S.A.	0,4
FONCIERE D'HAB.ET HUMANISME	9,4
FONCIERE TERRE DE LIENS	4,4
HERRIKOA SA	0,7
SIDI	0,5
NEF CAPITAL ETHIQUE MANAGEMENT	4,0
PHITRUST PARTENAIRES	0,3
PROLOG UES	5,3
PROMOTION PARTICIPATION COOPERATION ECONOMIQUE	3,0
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	0,4
SOCIETE D'INVESTISSEMENT FRANCE ACTIVE - S.I.F.A.	9,9
SOFINEI	0,2
SOGAMA	2,2
Total titres solidaires détenus :	67,8
Ratio Réglementaire de détention des titres solidaires :	35

PERFORMANCES NETTES DE FRAIS DE GESTION (%)

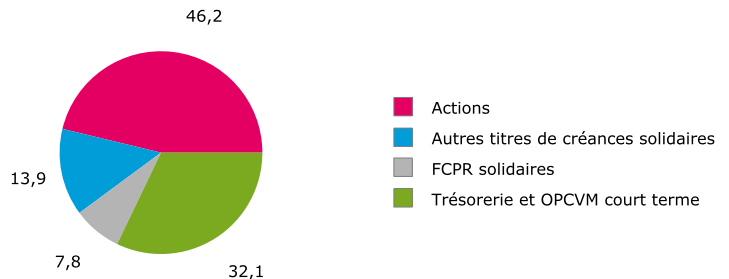
	1 MOIS	3 MOIS	DÉBUT ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS
Fonds	-0,02	0,09	0,06	0,31	0,41	3,59

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE - (base 100 au 31/08/2006)

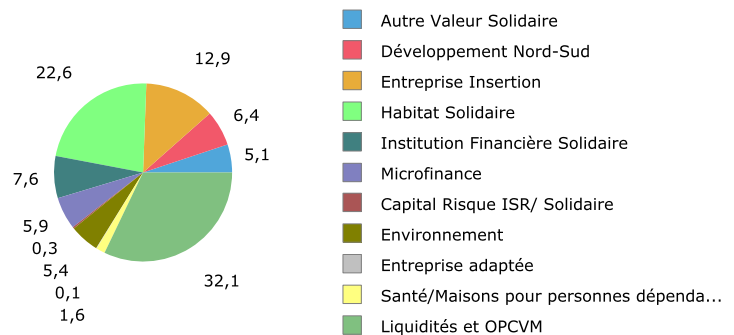


Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



RÉPARTITION PAR SECTEUR SOLIDAIRE

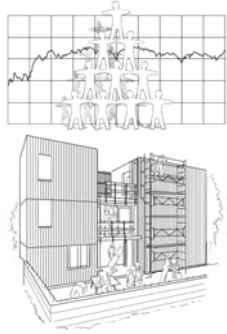




Emmanuel Gautier
Gérant- Responsable Gestion solidaire

Les fonds solidaires sont des placements financiers dont l'ambition est de contribuer directement à davantage de solidarité au travers des choix d'investissement réalisés. Il faut distinguer deux types de fonds solidaires : les fonds de partage, dont le rendement est en partie rétrocédé à des organismes agréés solidaires, et les « fonds d'investissement solidaires » qui investissent directement dans des entreprises solidaires.

Ces fonds sont proposés aux investisseurs institutionnels, aux particuliers et aux 12 millions de salariés bénéficiant d'un plan d'épargne salariale.



Regard sur un projet : Phitrust avec La Varappe

Le Groupe La Varappe a pour finalité : l'INSERTION dans la vie active de personnes qui en ont été durablement éloignées

Un Groupe de services aux entreprises et collectivités qui coordonne la stratégie, la gestion et la communication d'un ensemble de 6 métiers divisés en deux secteurs : Bâtiments et Jardins.

Les convictions qui fondent la finalité de la Varappe :

- On ne peut accepter que le chômage baisse sans que l'exclusion ne recule.
- L'insertion à La Varappe n'est pas un coût, c'est un investissement.
- La performance économique doit être le vecteur d'une plus value sociale
- Le travail reste une valeur fondamentale dans notre société.
- L'insertion n'est pas une science exacte.
- L'insertion par l'économique tourne le dos à l'assistanat.



Actualités des finances solidaires

Source : Finansol.org

Finansol salue la décision du Parlement Européen

A l'initiative de Michel Barnier, le Parlement Européen a voté mardi dernier un règlement en faveur du financement des entreprises sociales. La création de ces fonds d'entrepreneuriat social européens (constitué à minimum 70% d'actifs entreprises sociales) présenté comme un label européen pour l'investissement solidaire constitue un nouvel outil de financement pour les entreprises agissant dans le champ de la solidarité.

Les acteurs de la finance solidaire se félicitent de l'émergence des fonds d'entrepreneuriat social européens qui devraient renforcer la gamme des placements solidaires existante en France et ainsi augmenter les capacités de développement de l'économie sociale et solidaire.

Cet effort d'innovation financière doit se poursuivre afin que tous les produits d'épargne puissent proposer aux investisseurs une déclinaison solidaire. Nous pensons bien sûr à l'assurance vie mais également aux livrets d'épargne réglementée et pourquoi pas, demain, la création de FCPI ou de PEA solidaires.

Aux côtés des instances européennes, soyons ambitieux et créons les conditions pour qu'1% du patrimoine financier des Français soit investi dans la finance solidaire !, déclare Sophie des Mazery, Directrice de Finansol.